

BOURSE AUX EQUIPIERS

REGLEMENT INTERIEUR

COTISATION - LICENCE - ASSURANCE

- 1 - Tout candidat à un embarquement doit s'être acquitté de la cotisation annuelle au Club et à la Bourse aux équipiers. Les cotisations sont acquittées à compter du 31 décembre et sont valables jusqu'au 31 décembre de l'année suivante.
- 2 - La cotisation est forfaitaire. Elle permet à chaque équipier de candidater à chacune des sorties proposées par les chefs de bord. Mais le nombre final de sorties effectuées étant fonction des disponibilités de chacun et du nombre de places sur les bateaux, le fait de ne pas avoir navigué ne peut donner lieu à un remboursement de cette cotisation.
- 3 - Tout candidat à l'embarquement ou chef de bord doit être en possession d'une Licence Club de la Fédération Française de Voile.
- 4 - La Licence Club de la FFV inclut une assurance « responsabilité civile » et une assurance « accidents corporels ». Le montant des garanties étant limité¹, nous conseillons vivement de souscrire en sus, soit aux contrats complémentaires proposées par la FFV (voir fiche d'inscription), soit à une assurance individuelle (RC et/ou accidents).
- 5 - Les skippers propriétaires doivent assurer leur bateau en RC et joindre une attestation d'assurance lors de leur inscription.
- 6 - Les navigations organisées dans le cadre de notre activité se limitent strictement à la zone des 200 miles nautiques d'un abris (zone couverte par les garanties de la Licence Club de la FFV). Dans le cas de sorties effectuées dans le cadre d'activités organisées par des organismes extérieurs au Club, il revient aux chefs de bord et aux équipiers de satisfaire aux obligations réglementaires et assurantielles fixées par les organisateurs de ces activités.

SECURITE

- 1 - Notre Bourse aux équipiers n'est pas une école de voile. Il s'agit d'une pratique libre entre membres du Club et est déclarée comme telle auprès de la FFV.
- 2 - Les chefs de bord ne sont donc pas tenus d'être diplômés. Ils fournissent lors de leur 1^{ère} inscription un CV voile attestant de leur expérience nautique que valide le Comité directeur du Club. Ils s'engagent par ailleurs à respecter scrupuleusement les règles de sécurité intrinsèques à la bonne pratique de la voile, à maintenir leur voilier en bon état de marche, et à avoir l'armement et le matériel de sécurité conformes à la réglementation correspondant à leur catégorie de navigation et au nombre de personnes embarquées. Les gilets de sauvetage et harnais de sécurité sont fournis par le chef de bord. L'équipement individuel (cirés, bottes, gants, bonnets, ...) est à la charge des équipiers.
- 3 - Comme toute pratique de plein air, la voile comporte des risques. Chacun doit donc veiller à être équipé en fonction de la météo et à limiter au maximum les risques lors des sorties. Le port du gilet de sauvetage et/ou du harnais de sécurité est vivement recommandé par tout temps et obligatoire quand le chef de bord le demande.
- 4 - Le chef de bord prend la météo avant tout embarquement. Il est responsable du bon déroulement de la sortie et peut décider, au vu de la météo et du niveau d'expérience de l'équipage, d'annuler la sortie si elle ne lui semble pas réunir toutes les garanties de sécurité.
- 5 - La pratique de la régates est encouragée dans le respect des règles et des dispositions de sécurité du comité de course.
- 6 - Le chef de bord est en droit de refuser l'embarquement ou de débarquer un équipier dont l'attitude irait à l'encontre de ses consignes de sécurité.

FONCTIONNEMENT

- 1 - Les chefs de bord agissent à titre bénévole et sont libres de fixer les dates et la fréquence des sorties qu'ils proposent. Ils ne perçoivent aucune rémunération du Club, ni aucune contribution des équipiers, exceptés les éventuels frais de bord engagés lors de la sortie (nourriture, consommables, frais de port lors des croisières).
- 2 - La Bourse aux équipiers est dotée d'une liste de diffusion (cnprs-equipiers@yahooigroupes.fr) placée sous la responsabilité des responsables de la Bourse. Elle constitue le moyen privilégié de circulation des informations et des documents ayant trait à l'activité de la Bourse. L'ensemble de ses membres, chefs de bord et équipiers, doivent donc s'y inscrire. Son utilisation par ses membres est libre (non modérée) dans les limites d'échanges concernant l'actualité nautique, et en évitant de l'encombrer par des échanges purement personnels.
- 4 - Les équipiers confirment leur participation la veille de la sortie et prennent connaissance de la météo auprès du chef de bord. En cas d'empêchement de dernière minute, ils veillent à le signaler le plus tôt possible afin que le chef de bord puisse inscrire les éventuels candidats en attente.

¹ Voir le site web de la FFV : <http://www.ffvoile.net/ffv/web/services/assurances.asp?smenu=6>

5 - Les chefs de bord vérifient que les participants disposent bien d'une licence FFV et sont adhérents au CNPRS.

6 - A l'issue de la sortie, les chefs de bord envoient un compte-rendu d'activité à l'adresse suivante (jean-rene.pendaries@wanadoo.fr) afin qu'un bilan de l'activité de la Bourse puisse être régulièrement établi.

7 - Les animateurs de la Bourse organisent régulièrement des réunions de bilan et d'échanges où sont invités l'ensemble des chefs de bord et des équipiers, et où sont abordés les différents aspects d'une activité dont la qualité et le développement dépendent de la contribution de chacun.

8 - Ambiance du Club : Skippers et équipiers doivent considérer qu'ils appartiennent à une collectivité amicale où la vie à bord en équipage est aussi importante que la manœuvre, la technique et la navigation. En tant que membres du Club, ils ont le droit et le devoir de participer à son fonctionnement associatif. Une contribution bénévole à ses initiatives est toujours appréciée.

Marseille, le

*Signature précédée de votre Nom, Prénom
et de la mention « Lu et approuvé »*